Rapport et verifican

des bastiments, Dommaines
& vignes du Duché de Joyeuse

Nous Etienne gache du pont parr.
de Roziere et Jean Comte nr.e de St alban
Experts nommés et Convenus dans le
procès verbal de Comparution tenu
devant Monsieur de la forest juge
mage du duché de Joyeuse du mardy
vingt septieme septembre dernier
scavoir nous gache de la part de
M. me Jean antoine gasque avocat
en parlement procureur fiscal du
duché de Joyeuse pour et au nom de
son altesse Madame la Comtesse de
marsan dame dud duché de Joyeuse
et nous Comte de la part de S. Jullien
Dussargue, marchand fermier general
dud Duché pendant les six dernieres
années suivant le Bail a luy passé

Premiere page Comte Gache

Le vingt un juin mil sept cent
Cinquante sept, et pour six années, a
venir a compter de ce jourdhuy, suivant
un autre Bail a luy passé le
onzieme may dernier. En consequence
de Lordonnance rendüe le vingt six
dud mois de septembre sur la requete
dud procureur fiscal, a leffet de proceder
a la verification des moulins, maisons,
Batiment, domaine, vigne, Bois, et autres
effets dependans de lad ferme, de la
Bonne ou mauvaise Exploitation
des d biens, et a lextimation tant des
degradations que des domages soufferts
et a souffrir par lad attette, par le
defaut dentretient, mauvaise Exploitation
et negligence dud s Dussargues ou de
ses preposés, apres avoir preté serment
devant Monsieur le juge mage dud
duché le vingt huit du Courrant mois
de septembre sur lassignation a nous
donnée le vingt six dud, et en consequence

seconde page Comte Gluck

d'une autre assignation du jour
d'hier pour proceder ce
jourd'huy vingtneuvieme septembre
mil sept cent soixante trois au fait de
notre commission, nous sommes rendus
a huit heures du matin au Chateau ducal
dud. Joyeuse, ou nous avons trouvé led. s.
procureur fiscal, ensemble Monsieur de
Lachadenede intendant dud. duché, et led.
s. Jullien du Marquet fermier qui nous
ont de nouveau requis de proceder au fait
de notre comission et offert de nous
accompagner; et nous a led. s. de Lachadenede
remis les susd. requete, ordonnance,
assignations, procès verbal de nomination
et prestation de serment, ensemble les
susd. Baux a ferme des 21. juin 1757, et
11. may 1763, et encore le rapport fait
sur pareille verification au mois d'octobre
1757, et celuy fait au mois d'octobre 1751.
et aprés lecture par nous faite de
toutes lesd. pieces, led. s. Procureur fiscal

troisiéme page Comte Caulet

a représenté que lors de la précédente
vérification il fut dressé deux rapports
séparé, dont l'un contient la vérification
des maisons, batiments, domaine,
bois &c^a et l'autre celle des moulins,
moulans, virant, travaillants, ustensiles
cannaux et chaussée, et qu'il est à
propos d'en user de même pour ne
pas confondre les objets, ce qui ayant
été accordé par led s. d'astarguer, nous
avons en sa présence et desd sieurs
intendant et procureur fiscal procédé
comme suit

Moulin neuf de Joyeuse. Nous nous sommes transporté avec
les sus nommés led jour vingt neuf
septembre au moulin dud Joyeuse situé
près la rivière de Baume, apellé le
moulin neuf, où étant led s. de
Lachadenède a représenté que la maison
et batiment dud moulin ont été
réparé pendant le cours du dernier

quatrième page Comte Giraud

Bail aux [illegible] choix et depens de
son altesse [illegible] et a exhibé et remis
Le devis des reparations du premier
decembre mil sept cent cinquante huit,
et le bail a fort fait d'icelles par luy
adjugé le landemain a pierre bauzel
et joseph duppay qui ont parfaitemt.
executé les devis comme il resulte du
certificat du sr goutier precedent procureur
fiscal couché au bas dud devis, au moyen
dequoy les murs, voute, couvert, portes
et fenetres doivent etre laissés en bon
etat, et apres avoir fait lecture desd
devis et bail a fort fait, nous avons
verifié les quatre gros murs dud
moulin que nous avons trouvé en
bon etat

La fermature en bois de la porte
d'entrée dud moulin a deux venteaux
a eté aussy trouvée en bon etat

Cinquième page Comte Guiches

ainsy que sa serrure, gonds, penture
Loquet et arboutant

Nous avons ensuite verifié la petite
porte dud moulin du coté du nord, dont
les boisage, les penture, et le verouil sont
en bon etat

Et de la etant monté a la piece au
dessus dud moulin, nous avons trouvé
quil a été fait depuis trés long tems
ainsy quil paroit des precedentes
verifications plusieurs breches au nombre
de cinq a la voute qui pourraint en
occasionner la chute c'est pourquoy il nous
a parû necessaire d'y remedier par une
toise de batiment, en observant de
Laisser les trous et ouvertures necessaires
pour passer la corde pour lever les
meules au besoin, lad reparation etant
a la charge de la proprieté coutera
six livres cy   6# o o

Nous avons encore remarqué que

sixiéme page Cointe Gathe

cette voute a été Laissée Brutte
par dessus depuis sa construction
ainsy qu'il est enoncé dans le
precedent Raport, si on jugeait apropos
d'y faire les comblements et pavé
necessaire il en couterait a la charge de
La proprieté, quarante livre, savoir dix
livre pour le comblement et trente livre
pour le pavé

Des quatres fenetre qui eclairent
cette piece, et qui étaint sans aucune
fermature Lors de la precedente
Verification, deux sont encore au même
etat, mais celle du cotté du levant est
actuellement fermée avec un Volet en
Bois sapin garny de ses penture et
gonds sans aucun Verrouil, celle du
coté du midy a aussy une fermature
en bois sapin, deux Penture et un
gond ce qui fait une melioration dont
le fermier ou ses preposé doivent etre
Reimboursé, si mieux n'ayme son

septième page Comte Guibert

attette permetre aux fermiers ou prep
d'enlever ou emporter led fermature
que nous avons estimé la somme de
quatre Livres y —————— 4 — —

L'entier couvert dud moulin est en
bon etat tant pour le boisage que pour
Les tuilles, ayant eté reparé a neuf
pendant le cours du dernier bail aux
depens de son attette conformement
aux sud devis et bail a fort fait remis
par led S delachabenede

Il en est de même de la fenetre qui
eclaire du coté du levant la piece ou
sont les meules, dont la fermature
en bois sapin, les gonds, les penture
et verroils sont en bon etat, ayant e
reparé a neuf ainsy que le couvert

Nous avons verifié la plus basse
soute que nous avons trouvé en bon et

Nous avons aussy verifié tout
de suite les moulins, moulant, vira
et travaillants, ustancile, commaux

Sr huitième page Comte Gauche

et Chauttée, dont a la requisition des partie nous avons dressé notre proces verbal separement et renvoyé la continuation de nôtre procedure a deux heure de relevée

Dud jour vingt neuf septembre a deux heure de relevée en presance des surnommés

hâle de Joyeuse

Nous nous somme transporté a la hâle de la place dud Joyeuse au couvert de laquelle il manquait deux poutre lors de la precedente verification, ce qui a êté reparé pendant le cours du dernier bail comme il resulte de sesd devis et bail a fort fait remis par led S de la chadenede et ayant verifié led couvert nous avons trouvé quil manque au coin dicelluy du côté du couchant et au coin du côté de la maison des S Jaque Pellier environ

Neuvième page. Comte Gluck

~~trois pieds de lareistier qui doit~~ ~~etre retably~~

A cet effet on y employera cinq tuille, et on substituera un bout de chevron ou soliveau de la longueur de quatre pieds qui sera attaché et clou a la maitresse poutre pour soutenir led areistier et les tuilles

L'entier couvert sera aussy remanié et il y sera employé cinquante tuil

Lesquelles reparations concernant L'entretient ont eté par nous estim la somme de sept Livres 7 — 7 ₶

four banal de Joyeuse — Nous nous sommes tout de suite transportés au four banal dud Joyeu dont la porte d'entrée et le couvert etant en mauvais etat, lors de la precedente verification, mais qui ont eté reparés a neuf pendant le cours du bail comme il resulte des susd de

 Pointe Gautier

et Boisage fort fait Remis
par led. s. de Lachadene de
et en ayant verifié la porte d'entrée
nous avons trouvé la ~~Boisage~~
Le Boisage d'icelle, les penture, les
gons, la serrure, L'arboutant en bon état

Le Couvert est degradé et a besoin
d'être Remanié Les Joints ou farrade
doivent être Refaits, et cinquante nouvelles
tuilles employées a cette Reparation
que nous disons concerner L'entretient
et que nous Estimons sept livres
dix sols cy —— 7.# 10 s.

Et Plus avant n'a été procedé led.
jour, et Renvoyé a demain 30.e du
courant a huit heures du matin.

Du trente Septembre mil
sept cent soixante trois, a huit
heures du matin.

Nous nous sommes transportés

onzième page Vte Comte Cluhes

avec les sus nommés a la requisition
dud sr. Intendant et procureur fiscal
a la vigne appellé de vernade dans la
parroisse de Rozière, et après l'avoir
exactement parcourrile, et verifiée
nous avons trouvé trois journeaux
ou environ de lad vigne qui nous
ont parû n'avoir pas eté fossoyé
depuis trois ou quatre ans, et trois
autres qui nous ont parû ne l'avoir
point eté l'année dernière

Il nous a aussy parû que la vigne
n'a point eté provignée, et que plusieurs
souches ont eté mal taillées ce qui cause
une degradation que nous avons estimé
quinze livres dont le fermier ou ses
preposés sont responsables — 15 l.

moulin de Roziere — Nous sommes revenûs au moulin
dud Rozière dont nous avons verifié

Douzième page Comte Gluher

Les murs que nous avons trouvé
en bon état comme lors
de la precedente verification

Nous avons aussy verifié les deux
voutes sur l'une desquelles sont assis
les moulins blancs et celuy a monder,
et sur l'autre le moulin brun,
nous avons trouvé que la premiere
dans la contenance d'une toise
quarrée menace ruine, et que
l'autre a une breche audessus du
canal du moulin aussy d'environ
une toise il serait necessaire de reparer
l'une et l'autre, cequi couterait seize
livres a la charge de la proprieté
attendu que les choses étoient au
même état lors de la precedente
verification

La couverture dud. moulin

treizieme page   Cointe   Cachet

est degradée en plusieurs endroits
quoy quelle aye été reparée en
L'année mil sept cent soixante un
Comme il parait da bail a fort fait
passé a Joseph dupuy exhibé et remis
par led s^r de Lachadenede, il est
necessaire dy employer environ deux
cens tuille, et quelque boisage et de
refaire Les joints et jarrade, ce que nous
avons estimé trente livre, et attendu
que la degradation nous a paru
provenir en partie du deffaut d'entretien
et en partie de la violance des vents
ou de la gellée qui a calciné les tuilles,
nous disons et raportons que la
reparation doit etre faite a fraix
commun entre son altesse et le
fermier ou son preposé ... 30 ...
Le boisage de la grande Porte

quatorsieme page Comte Gaches

d'entrée [illegible] est a demy usé
de même [illegible] que les gonds et
penture, il y manque un arbouton
et une serreure comme lors de la
precedente verification, et a cet egard
il n'y a ny melioration ny degradation

Il en est de même des deux fenetres
L'une au nord et l'autre au midy dont le
Boisage et la ferremente sont a demy usé,

La petite porte a aussy sa fermature
ses gonds et pentures a demy usé, et une
vielle serreure le tout au même etat
que lors de la precedente verification

Après quoy avons verifié l'etat
des moulins moulans, travaillant,
ustancilles, cannaux et chaussées dont
l'etat est rapporté dans notre
second procés verbal de verification

nous avons ensuite renvoyé

quinsiéme page   Comte   [illegible]

a deux heures de Relevée

Dud jour trente Septembre a deux heures après midy en presence des sus nommés

Vigne du Pouget. Nous nous sommes transportés a la vigne du pouget près la ville de Joyeuse, et nous en avons verifié les murs de cloture du coté du midy et du couchant et trouvé quils sont entierement degradés

La partie depuis la jonction des ruisseaux de Bourdary et Caillette jusques a la piece du nommé Vermale dans la longueur de dix toises devrait etre faite a neuf a pierre seche a la hauteur dune toise et demy, reduit ce qui couterait vingt quatre Livres — 24ᵗ 0 0

Le mur de soutenement qui separe lad vigne de la piece dud Vermale

seizieme page Comte Guilhon

est très vieux crevassé en plusieurs endroits, il devrait être refait a neuf en y employant les mêmes pierres qui le forment et celles qui pourraint y manquer, ce qui coutera trente cinq livres 35lt

Depuis le coin de la terre dud Vermale au couchant, et dans la longueur de cent cannes courantes le mur a la hauteur d'une toise et quart compensé est entièrement degradé et crevassé en plusieurs endroits, le surplus en suivant le ruisseau de Bourdary jusqu'au chemin qui monte a Soyeure dans la longueur de trois cents cannes peut encore rester quelque tems en l'état, cependant comme il est fort vieux et qu'il menace ruine, il serait a propos de le refaire a neuf, ce qui couterait cent cinquante livres 150lt

Dix septième page Cointe Gautier

Depuis le Ruisseau de Bourdary suivant led. Chemin Jusques au Coin de La vigne de M. Jepian dans la longueur de vingt toises Courante, il ny a pas d'autre mur quun Rocher qui seleve a une toise et demy compensé, Il serait necessaire delever sur led Rocher un mur de demy toise d'hauteur qui Couterait dix livres — 10# 0 0

Et Nous Estimons que toutes les d. Reparations sont a la Charge de la propriete, attendu quil parait de Linspection des lieux et de la precedente verification, que depuis tres long tems les murs sont en fort mauvais Etat

Nous avons ensuite verifié l'etat Interieur de lad Vigne qui a Eté sous fermée en six parcelles diferen

Dix huitiéme page Comte vi. Gleize

deux [stamp] surnommé fagon, une
troisième [stamp] a Pierre Boyer, une
quatrième a Jean Brayat, une
Cinquième a Jean Berard et la
sixième a Claude Boissin

Parcelle de fagon

1.re 1 Cette Parcelle est dans le même
Etat quelle Etait lors de la precedente
Verification faite lad année 1757.
excepté deux Eboulements qui y sont
et qui nous ont paru être fait pendant
Le Cours du dernier Bail, nous disons
que pour les Remetre il en Coutero
La Somme de deux livres cinq sols
qui doit être a la Charge du sous fermier
cy —— —— —— 2.lt - 5 - 0

Le surplus de lad parcelle ayant été
taillée et fessoyée a la Coutume
du païs

Dix neuvième page   Comte   Gauher

2.de Seconde parcelle tenue par ledt fagon

Nous ny avons rien reconnu que Conformement a la precedente verificaon

3.me Parcelle de Jean Lebrayat

A Cette parcelle il ny a aucun eboulement fait recemment, la vigne taillée et fossoyée en pere de famille, nous avons trouvé un cerisier coupé depuis environ un an, de la grosseur en diamettre de onze pouces, que nous estimons la somme de six livres ... 6tt
9

4.me Parcelle tenue aussy par Ledt Lebrayat

Cette parcelle est dans le même etat quelle etait lors de la derniere verification ayant reconnu seulem un eboulement fait dans le

vingtiéme page Comte Cucheq

courant du dernier Bail et
pour le remetre il en coutera
quinze sols qui doit etre a la charge
du sous fermier cy —— 0# – 15 s 0

5me Parcelle de Jean Berard

La parcelle tenüe par Jean Berard
ce qui est en vigne est bien cultivé,
de même que ce qui est en champs, nous
y avons reconnü quatre eboulements
qui ne sont pas bien considerables
qui nous ont parü etre fait depuis
peü, et pour les remetre il en coutera
une livre dix sols a la charge du sous fermier
cy —— 1# – 10 s 0

6me Parcelle de Claude Boittier

Cette parcelle est en meilleur etat quelle
n'etait lors de la derniere verification
ainsy quil nous a parü par le nouveaux

vingt unième page Comte Garnier

provoins qui Sont de fais, ou autre
ouvrage, ne manquant d'aucune culture
y ayant seulement deux eboulements
fait depuis peu que nous estimons pour
les remetre une livre a la charge du
sous fermier cy —————— 1# " "

Et plus avant n'a été procedé ledit jo
et renvoyé du consentement de parties
a lundy prochain troisieme octobre a ne
heure du matin, pour continuer la
presente verification au moulin et
domaine d'auriole, et tout de suite au
dommaine de st. alban, de la selve, et de
Bourbouillet

Et le Lundy troisieme octobre
nous Expert ny les parties n'ayant pu
nous rendre aud lieu d'auriole a cause
des pluyes excessives qui sont survenües
depuis nôtre derniere seeance et du
debordement des rivieres, nous aurions
du consentement des parties renvoy

vingt deuxieme page Comte Vte Gleiches

lad verification au vendredy
septieme du courant mois
pour etre commencée au moulin et
domaine d'auriole a huit heures du matin

Du vendredy septieme octobre
mil sept cent soixante trois, a
neuf heures du matin.

Nous dits experts nous etant transportés
au moulin et dommaine d'auriole
apartenant a sad. altesse et nous en
avons fait la verification en presence
desd. Srs intendant et procureur fiscal
et du fils dud. S. duvargue, faisant pour
le Sr Jullien duvargue son pere comme
fut

Les gros murs dud. moulin ont
eté trouvé en bon etat comme lors
de la precedente verification, lors de
laquelle il fut represente, par le
sousfermier, et observé par les experts

vingt troisieme page Comte Pache

quil ferait extremement necessaire
delever les murs qui sont trop bas dan
Le cas d'innondation, et en consequence
les expert indiquerent dans leurs raport
Les reparations quon y avait a faire
pour remedier aux inconvenients qu
y avait remarqué, lesquelles reparatio
n'ayant pas été faites, nous disons
et raportons quil ferait apropos et
même necessaire quelles fussent fai
incessamment et quelles soint a la charg
de la propriété

Le couvert dud moulin est en
mauvais etat, et a besoin d'etre repa
areux, la plus grande partie du bois
et des tuilles etant hors d'usage, et comm
il paraît tant de l'inspection de ce toit
que du precedent raport que la degrada
provient de vetusté, nous estimons q
cette reparation est a la charge de la
propriété, et quelle coutera pour l

vingt quatrième page Comte Gauche

Lagorelle sont allez leur moulin, qui
est au même état du precedent Rapport
c'est adire qu'a l'endroit où elle prend
sa naissance du coté du levant il y
a une crevasse qui met lad. voute en
danger d'ecrouler, et qu'il est indispensable
de reparer sans delay au moyen de deux
toises de batiment qui couteront douze livres
a la charge de la proprieté cy — 12# 0 0

NOUS avons ensuite verifié le mur
de Lescluse que nous avons trouvé etre
de longueur de sept toises, de hauteur d'une
toise reduite, et d'epaisseur d'une toise,
cette muraille est dans un fort mauvais
etat, par l'usage de vetusté, elle est
crevassée, et laisse repandre l'eau de
partout, enfin elle menace une —

pr Cinquiéme page Comte Vi

Gaubert

rivière prochaine, il est necessaire d

La reparer et refaire a neuf prestement

et pour cella on pourroit la porter un peu

plus bas, en la prenant au coin du mou

du coté du nord au couchant afin

d'agrandir L'eclus de ce coté la, ce que

nous estimons estre a la charge de la

proprieté et devoir couter la somme d

quarante huit livres — 48l o o

Le virage de la porte d'entrée, les gon

les pentures et la serrure sont a demy usé

et a cet egard il n'y a augmentation, ny

diminution

Verification faite des moulins

et utancile, l'etat en est raporté dans nos

procés verbal separé

Nous avons ensuite verifié l'entier

domaine, et trouvé que dans le ...

qui avoit esté emporté par la

vingt sixième page Comte Gaut...

Riviere d'ardeche comme il fut Remarqué lors de la precedente verification il a été fait une belle plantation de vegs peupliers, saule, et autres arbrisseaux qui sont aujourd'huy dans le meilleur etat, et donnent la plus belle esperance pour le retablissement de cette partie, ce qui fait une melioration dans l'état du dommaine; mais attandu que lad plantation ainsy que M. de Lachabenede la affirmé a été faite par ses soins et aux depens de son attestation, il n'y a rien a porter au fermier pour cet objet

Le reste du domaine est aussy en bon etat; mais nous avons remarqué que les vieux meuriers ont été mal emondés et qu'une partie de ceux qui ont été planté durant le cours du dernier Bail doivent etre greffés au Printems prochain, et nous estimons

vingt-septième page Comte Gache

le dommage qui peut resulter de ce que
les vieux arbre, nont pas été émondé
la somme de trois livres cy — 3.. 0 .. 0

apres quoy nous avons renvoyé
La continuation a trois heures de
relevée

Dud. jour a trois heures apres mi

S[t] alban Nous nous sommes transporté avec les
sus nommés dans la piece de champs
apellée Loratoire du domaine de S[t] alban
apartenant a son altesse que nous avons
trouvé la plus grande partie en chaume
de millet et le reste en chaume de blé
y a dans cette piece dix jeunes noyers
plantés durant le cours du dernier bail
qui nous ont paru n'avoir point été
essoyés cette année comme ils auraient
deu l'être suivant le bail ce que nous
estimons etre une degradation dont le
fermier est responsable de trois livres
3 .. 0 .. 0

 Comte Ruchez

De La nous sommes allé a la piece partie champ ou chenevier, et partie broutiere appellée le moulin ou nous avons trouvé neuf muriers le tout en bon état

Nous nous sommes ensuite transporté dans une troisieme piece dud. domaine de st alban appellée les fonds ou la levade contenant terre Labourable, pré, muriers, et Broutiere, le labourable en un chaume de millet, dans la partie de Broutiere il y a la quantité de quarante cinq jeunes muriers, qui nous ont paru, et que M. de Lachadenede Intendant dud. duché a dit avoir été plantés depuis environ cinq ans, les plans en ayant été fournis par et aux depens de son altesse conformement au bail, lesd. muriers n'ont point été cultivés convenablement l'année derniere ce qui cause une degradation que nous estimons la somme de six livres quinze sous — 6.# 15 s.

Nous avons aussy trouvé un Creux

vingt neuvième page Comte Gaches

qui a été nouvellement fait pour en
arracher un arbre, par quoy nous n'avons
fait aucune estimation, n'ayant peu decouvrir
sy larbre etait mort ou vivant

Et le fait nous avons renvoyé a
demain huitième du courant mois pour
continuer notre procedure au chateau
et domaine de la selve

Du Samedy huitieme octobre
mil sept cent soixante trois.

La Selve Nous, nous sommes transportés au chateau
et dommaine de la Selve, et avant d'entrer
dans led chateau nous avons examiné
l'etat exterieur des quatre grands murs
de face, dont nous avons ensuite examiné
l'etat interieur et trouvé qu'ils sont en
bon etat et solide, comme lors de la
precedente verification

La porte d'entrée est a moitie fermée
par une batisse le surplus par un vieux

 Comte [Vte] Gilles

Bocage mouvant sur deux gons, et deux pantures, Il y a aussy une vieille serrure que le sr Thoulouse son fermier a dit avoir trouvé dans le chateau et avoir fait poser contre cette porte pour son usage

La petite tour qui est a coté gauche de la cour a deux portes en pierre sans aucune fermature en bois comme lors de la precedente verification

La porte de la tour qui sert de cage au petit escalier à vis qui est au fonds de la cour est aussy sans fermature en bois Il y a cependant deux gons attaché, a la pierre

Celle de la pièce qui servait anciennemt de chapelle est presque hors d'usage, elle a cependant ses gons et pantures sans aucune serrure

La Porte par laquelle on va de la basse cour a la cuisine basse du coté droit du salon est presque hors d'usage —

trente unième page Comte Gllchess

quant au bois elle a deux panteurs un gon et point de serrure, les six fenetres des apartements bas du côté du midy sont fermée par un greillage de fer sans aucun bois, le boisage de la porte de la cuisine basse pour aller aux offices est hors d'usage a l'exception des panteurs et gonds qui pourraint encore servir, mais elle n'a point de serrure

Celle pour entrer au jardin du côté du midy est aussy en mauvais etat quant au boisage, mais elle a ses gons et ses panture, les autres porte et fenetre des apartements bas sont sans aucun boisage ny fermeture

Nous avons remarqué que les voutte et mur de refent de tous les apartements bas sont en bon etat, a l'exception d'une partie du mur du côté du salon, a main droite, sur lequel sont apuyés deux voutte qui sont sous la salle lequel est

trente deuxième page Cointe Gauthey

entierement degradé et presque demoly de vetusté, en sorte qu'il risque de crouler bientot entierement, et d'entrainer les deux voute qu'il soutient, il serait a propos de le reparer incessamment au moyen de deux toise de batiment, que nous estimons quinze livre, y eu la necessité d'apuyer les d. voute, pendant l'operation cy —————————— 15 lt 0 0

Ce qui doit etre a la charge de la proprieté attendu que la degradation provient de vetusté

La fenetre qui est au bout de la galerie du sole du couchant n'a aucune fermature en bois ny panteure; mais seulement un gond attaché a la pierre, le plus haut volet est fermé en batisse

La porte d'entrée de la chambre a main droite qui est la cuisine du fermier est en mauvais etat elle a cependant se

 Comte Vile Gache

gons et penture, sans verouil, ny serreur
et lors dela precedente verification Il y avoit
une serrure et un verrouil le tout vû
ceque nous estimons une degradation de
la somme de une livre quatre sols
Cy ——————————————— 1^{tt}.. 4 s.

Le boisage dela fenetre dela d. Chambre
est aussy en mauvais etat, ny ayant qu'un
gon et une panteure comme lors dela
precedente verification

Le boisage dela porte par laquelle on
va dela d. cuisine ala tour est encore en
mauvais etat elle a cependant deux gons
et deux panteures; mais point de serreure
et lors dela precedente verification Il ny
avait qu'un gon, cequi fait une melioration
dela somme de une livre cy ——— 1^{tt}.. 0.. 0

Le boisage de fenetre dela d. tour est
en bon etat ayant ses panteurs et gonds
mais point deverouil, et lors dela precedente

 Comte v.t Gauche

verification elle etait presque hors d'usage et sans verouil ce qui fait une augmentation estimée la somme de trois livres

cy —— 3 ## 0 " 0

Le plancher de lad chambre servant de cuisine n'a que quatre poutres, et deux vielles planches, celles qui se trouvaient lors de la precedente verification ainsy que les solives ayant pery de vetusté, en sorte qu'on ne peut pas en imputer de la degradation au fermier.

La porte de la seconde chambre de la galerie et la fenetre qu'elle sont en mauvais etat, le boisage de lad porte est demy usé, il y a cependant deux gons et deux pentures, la pierre qui forme le montant est chancereuse, et fendue en plusieurs endroits menace ruine et risque d'entrainer celle du mur, en sorte qu'il est indispensable de la reparer, ce que nous estimons devoir couter six livres a la charge de la proprieté

cy —— 6 ## " o

Le boisage de la fenetre qui etait plus

 Comte Gauthey

qu'a demy usé de vetuste lors de la precedente
verification a achevé de perir, et Il n'y a plus
qu'un volet en bois le tout en mauvais Etat

La petite chambre qui est a coté de lad
precedente est au même Etat que lors de la
precedente verification, c'est a dire qu'elle est
fort delabrée, n'y ayant que quelques Vieux
soliveaux, et la fenetre n'ayant aucune
fermature en bois

La porte d'entrée de la sale est hors
d'usage, il y manque une penture; mais
Il y a un verouil de plus, de sorte que l'un
compense L'autre

Les deux fenetres de lad sale, sont a
demy fermées en batisse, le surplus est
fermé en bois avec gonds et Pentures,
le tout vieux et usé, le pavé est au même Etat
de la precedente verification Il en manque
sept toises, ce qui couterait a la charge
du proprietaire s'il voulait le reparer,

trente sixieme page Comte Guelon

Vingt quatre livre, dix sols — 24^{lt} 10^{s}

La crevatte a la voutte de cette salle remarquée lors du precedent Raport, provient du defaut du mur dont nous avons parlé, ensorte qu'en reparant le mur comme il a été dit on remediera a lad crevatte

Le plancher de lad salle construit a la françaice est toujours en mauvais etat, il y manque une grande partie des planchs et des soliveaux, ceux qui restent sont vieux, et vermolus, au plancher superieur il ny reste ny planches, ny soliveaux, mais seulement cinq poutres, ensorte que tout est au même etat que lors de la precedente verification.

Le boisage de la porte de la chambre a main droite et de la porte de la tour ainsy que les fenetres de l'une et de l'autre, le plancher de lad chambre et le pavé

 Comte V. Gaubert

sont en mauvais etat et prenissent de vetuste

La cheminée de cette chambre se degrade et menace ruine, et le tout provenant de vetusté, doit etre reparé, si on le juge a propos, aux depens du proprietaire

Les chambre du costé du levant, sont entierement delabrée, n'ayant ny planch ny fenetre, ny pavé, non plus que lors de la precedente verification

Le cabinet dans la tour a main droite de la chambre d'en bas, a une porte en bois a demy usée, deux panteurs, deux gons, un verrouil, et une petite serrure, le tout de peu de valeur, le pavé dud cabinet a eté reparé depuis le dernier bail d'environ une toise en brique, le plus haut volet de la fenetre manque, et celuy d'en bas, n'a qu'une panteure et deux gons, et nous estimons les reparations de cet article trois livre

7 ——— 3^{lt} 0 0

nous avons aussy verifié l'entiere

trente huitieme page   Comte v.   Gache

Couverture du chateau et trouvé que le Boisage est en très bon etat, le couvert a cependant besoin d'être reparré, il faudray emploÿer cinquante nouvelles tuilles ce que nous estimons a la charge du fermier six livres cy ———— 6.₶ 0 0

Nous sommes tout de suite allé a la grange, aussi y a l'écurie, et grenier a Paille et nous avons verifié la porte d'entrée a deux Battans garnie de ses gons penteurs et ferreure le tout en bon etat

Le planchez et la creiche qui ne contiennent que la moitié de l'écurie sont aussy en assé bon etat de même que le couvert.

Le coin du Batiment faisant face au Levant et au nord menace Ruine, etant fendu en plusieurs endroits, d'un bout a l'autre, il est necessaire de le apuyer incessemment par un contre mur

 Comte Guiers

delargeur d'une toise et quart, de
hauteur de trois toises, outre la fondation
et de quatre pieds d'epaisseur dans lad
fondation, Reduit a deux au sommet, ce
que nous estimons devoir estre a la charge
de la proprieté, comme grosse reparation,
nous disons qu'elle coutera, tant pour
la main de l'ouvrier que pour la fourniteure
des materiaux la somme de quarante
Livres cy ——— 40 [#]. 0 .. 0

Nous n'avons point procedé a la
verification du bois, M. de la chadenede
pretendant ayant represente que la
coupe en a esté vendüe au s. Jullien, et que
c'est avec luy que la verification doit
estre faite.

Nous avons verifié l'entier dommaine
et les jeunes arbres meuriers qui ont esté
plantés durant le cours du dernier bail
et trouvé qu'il y en a cinq jeunes qui n'ont
pas esté bechés cette année qu'une fois et avons
estimé la degradation trois livres ——— 3 [#] .. 0 .. 0

quarante sixe page Cointe Gaches

Bourbouillez Et le fait ~~nous~~ nous sommes transporté, avec les susnommés, au domaine de bourbouillez où estant arrivé, a trois heures après midy, nous avons verifié les batiments du moulin, et trouvé que la porte en bois est hors d'usage, Comme elle l'etait, lors de la precedente verification, mais quil y a été mis depuis une serrure, un gon et une panteure, et neantmoins lad porte doit être refaite a neuf, ce qui coutera en tout quinze livres 15 tt " 0

La pierre qui forme le montant de la porte est Brisée et cassée par le long usage Il sera aussy necessaire de la retablir a neuf, et les deux articles sont a la Charge du proprietaire, attendu quil parait de la precedente verification, quils etaint lors d'icelle en mauvais etat

Il paroit aussy du precedent Raport que le Couvert dud moulin, etait alors dans le plus mauvais etat, quil etait necessaire de le retablir, et dy employer cinq cens tuille, ce qui nayant pas eté fait, la

quarante uniéme page Cointe Guilhez

degradation a augmenté, au point que la moitié de cette pièce est entièrement découverte, et que l'autre moitié manque d'une partie de tuilles, un grand nombre étant cassé, et brisé, il est indispensable de faire incessamment cette réparation que nous estimons devoir couter cent livres dont un cinquième doit être a la charge du fermier le defaut de soin ayant occasionné le deperissement d'un grand nombre des tuilles, le surplus doit être a la charge de lad propriété, la degradation étant provenue en plus grande partie de vetusté cy —— 100^{tt} " "

En faisant cette réparation il serait apropos, ainsy qu'il a été remarqué dans toutes les precedentes verifications de haussér la muraille dud moulin du costé de l'ecluse de cinq pieds de hauteur, sur le millieu, reduit a deux et demy, sur chaque bord pour l'empecher que les bestiaux du bord de lad ecluse n'aillent sur le

quarante deuxième page Comte[ve] Guikes

Couvert, Comme lon scait que cette a été
pratiqué par le postte, et cette Reparation
qui serait a la Charge de la proprieté
Couterait douze livre, dix sols
cy 12ᴴ 10 So

Les quatre gros murs du moulin
les voutte, et lescluse sont en bon etat

Nous avons verifié les meuls, moulons
et travaillants dud moulin dont nous
Rapportons Letat dans le procès verbal
de prisée

Et ensuite avons verifié la porte dentrée
de la basse cour que nous avons trouvé hors
dusage, comme il est enoncé dans le precedent
raport lors duquel il y avait encore toute
la ferruente, et une mauvaise serreure,
laquelle manque aujourdhuy, ainsy quun
gon, et une panteure, ceque nous avons
estimé en degradation la somme de deux
livres cy 2ᴴ.. 0.. 0

Le voisage de la porte de lécurie sous le
quarante troisième page Comte Gautier

Cuisine étoit lors delaprecedente verification
a demy usée, elle avoit sa penteure, et
deux gons attaché a la pierre, elle est
aujourdhuy hors dusage, et y manque un
des gon, cequi provient du defaut dentretien
et fait une degradation, dont le fermier
est responsable delasomme de Cinq
sous ——————————————— 0..5 S. 0

Dans cette ecurie il y a une creche
desept pieds de longueur qui est en assez
bon état

La voutte de lad ecurie audessus
delaquelle est la Cuisine, menace ruine
dans un endroit prés du pillier, quile
soutient, s'en étant deja detaché quelque
pierre, quil faut incessamment retablir
au moyen d'une demy toise demaçonnerie
que nous estimons quatre livre, ale
charge du proprietaire cy — 4 0 0

Lescalier pour monter ala Cuisine
doit aussy etre reparé, plusieurs marches,
et nolemment, le troisieme, quatrieme, et
Cinquieme, étant trés derangées, cequi
nous estimons ala charge dela

0.. 0.. 5

 Comte Gautier

propriété la somme de une Livre quatre sous cy —— 1.ˡᵗ 4 s. 0

Le Boisage de la porte de la Cuisine ainsy que les gonds et penteures Etant en assés bon Etat, lors du precedent Raport, aujourd'huy le boisage Est en mauvais Etat ce qui fait une degradation a la Charge du fermier de Rien provenant de vetusté

Le montant en pierre de la porte d'entrée du Côté de la main droite Est demoly, et crevassé, et doit Etre incessamment Reparé aux depens du fermier, dont le peu de soin a occasioné la degradation, ce que nous Estimons deux livres cy —— 2ˡᵗ 0 0

Le pavé de lad. Cuisine Est en mauvais Etat, en manquant une toise quarrée et le surplus Etant derangé en plusieurs Endroits, ce qui parait provenir de vetusté En sorte que la reparation doit Regarder le Propriete, et nous Estimons qu'elle pourra couter la somme de huit Livres cy —— 8ˡᵗ

quarante Cinquième page Comte Carles

Les deux fenetre de la Cuisine sont en Bon Etat, la fermature Etant de bois sapin garnie de penteurs, gons, et verroux Comme lors de la precedente verification

On trouve dans lad. cuisine un armoir dans le mur qui a sa fermature en bois avec deux gons et deux penteurs

La porte pour aller au plancher est sans fermature depuis long tems, le degré en bois sont derangé, et presque hors d'usage, pour les reparer a neuf, il en couterait a la charge de la proprieté la somme de Douze livres — 12.ll 0.0

Le plancher au dessus de la Cuisine Etant usé et percé en plusieurs endroits il parait necessaire de le retablir et d'y Employer deux charges de planche sapin de huit a la charge et cette reparation qui provient de vetusté devant Etre a la charge du proprietaire et atté par nous estimé

quarante sixieme page Comte Gautier

quinze livres cy 15 # 0 0

L'entiere couverture de la maison etait en mauvais etat lors de la precedente verification, elle aberoin d'etre precestemmt reparée, le boisage parait encore bon; mais il serait necessaire d'y employer six cens tuille, cequi coutera ala charge du proprietaire la somme de soixante livres cy 60 # 0 0

Nous avons ensuite verifié le four qui est presque entierement detruit comme lors dela precedente verification, lors de laquelle le toit qui devait le couvrir etait en bon etat, et aujourdhuy il n'en reste pas de traçe, cequi fait une degradation ala charge du fermier de douze livres cy 12 # 0 0

La porte de lecurie aux moutons qui est adeux vanteaux etait lors dela precedente verification encore en assé bon etat, il y avait quatre gons, deux penteure, et un verrouil, et aujourdhuy y manque un de gons cequi fait une

 Comte Gueho

degradation a la charge dud fermier de six sous — 0.#. 6.s.0

Les deux portes de lad salle qui Communiquent l'une a la basse Cour, et L'autre a L'écurie aux Bœufs, sont a demy usée, et ont cependant leurs Penteurs et gons sans aucun verrouil comme lors de la precedente verification.

Le Couvert de cette ecurie etait en fort bon etat lors de la precedente verification, Comme ayant eté Reparé a neuf peu de tems auparavant; mais par le defaut d'entretient il est dans le cas d'etre aujourd'huy Remanié, il faudra y employer Cinquante tuilles neuves, y faire les joints, et Sarrades, ce qui est une degradation a la charge du fermier que nous estimons huit livres

cy — 8# 0 0

Ce Couvert est Soutenu par deux Pilliers, dont le premier du Coté de la Porte d'entrée, s'est un peu jetté

quarante huitième page Comte Gauhe

de Cotté, et menace une Ruine prochaine, ce qui entrenerait celle du Couvert, Il est Indispensablement necessaire y Remedier, et a cet Effet Il faut demonter les deux tiers dud couvert, demolir lesd pilliers Jusqu'au fondement, et les Retablir en bonne maçonnerie

Le Second Pillier a besoin d'être Rempiettè solidement et crepy, depuis le Rez de chaussée Jusqu'au sommet, ce que nous Estimons a la Charge du proprietaire trente livres — 30 [tt] 0 0

L'escalier par lequel on monte au grenier a foin est en bon Etat, la porte dud grenier a foin, Etait lors de la precedente Verification a demy usée, elle est aujourd'huy en mauvais Etat, les planches d'en bas ayant Eté detachées, elle a cependant Encore ses gonds, penteurs, et verrouil et nous Estimons la degradation de cet article a la Charge du fermier une livre — 1 [tt] 0 0

quarante neuvième page Comte Gautier

nous avons verifié le couvert du grenier
a foin, que nous avons trouvé en mauvais
etat, comme lors de la precedente verification
Le boisage parait encore bon, mais il
faudra y employer trois cens tuilles,
et nous estimons cette reparation qui
doit etre a la charge du proprietaire
comme provenant de vetusté la somme
de trente livres, cy —————— 30# 0 0

Les poutres qui soutienent le plancher
du grenier a foin sont en bon etat, mais
il manque aud plancher comme lors de
la precedente verification deux toises et
demy de planches, dont la reparation
etant a la charge du proprietaire, a eté
par nous estimée quinze livres
cy —————————— 15# 0 0

La porte en bois au dessous du grenier
a foin, est au même etat que lors de la
precedente verification, c'est a dire qu'elle
est a demy usée, et qu'il y manque une
penteure et un verroüil

Led S. de lachabeaussiere a exposé
que par une des clauses du bail le fermier

Cinquantieme page Comte Gauthier

est tenu de faire consumer les pailles, et de porter le fumier en provenant dans le fond des domaines, pour les bonifier, quil a été cependant averty que le sousfermier de ce domaine a vendu, tout le fumier a des etrangers, qui l'ont transporté dans leurs fonds au grand prejudice de ceux dud. dommaine, et qua raison de ce led. procureur fiscal s'est reservé de poursuivre criminellement tant led. s. dussargues fermier, que les sousfermiers et leurs adherants.

C'est pourquoy il nous a requis de constater par notre raport l'enlevement et l'exploitation dud. fumier, surquoy nous expert aprés avoir exactement parcouru tous les endroits; disons et raportons que toutes les leuries ont été balayées, et nettoyées, quil ne reste a nulle part, aucun fumier, a l'exception d'environ une demy charetée a la porte de la basse cour

aprés quoy nous nous sommes retirés

Cinquante unieme page — Comte — Gaiho

et renvoyé la continuation de nôtre procedure au present lieu, a Lundy matin dixieme du courant mois a neuf heures du matin

Du Lundy dixieme octobre mil sept cent soixante trois a dix heures du matin.

Nous d. expert, nous etant transporté aud domaine de Bourbouillet avons en presance des surnommés, continué la susd verification comme suit

Nous avons parcouru les champs dud dommaine et trouvé qu'on a laissé en friche depuis le dernier bail, un tenement d'environ une saumée et demy en contenance faisant deux mille quatre cens toises; mais cella ne prouve pas une degradation attendu qu'il n'y a point des arbres

…uante deuxième page Comte Gueh…

a cette partie, et que d'ailleurs le
Dommaine est d'une grande estandüe

Les jeunes meuriers planté pendant
le cours dud Bail ayant esté mal
elagué, et serroyé, nous estimons
la degradation que le defaut de culture
leur procure la somme de douse
Livres cy — 12# 0 0

Nous avons ensuite exactement
parcourû le bois dud dommaine et
trouvé qu'il est composé de vielle futaye
de chenes blancs sur tout au quartier apellé
font mejane, et de la source de la fontaine
en haut, du costé du couchant, bise et
marin, aux quartiers apellés aube pegre,
combe chevalier, vignole, et autres
quartiers garnis d'une grande
quantité de jeunes arbres chenes dont le
tout est en fort bon estat, n'ayant

 Comte Guchez

par Raumnu aucune coupe faite
que depuis longtems

ainsy a été par nous Procedé le
plus exactement quil nous a été
Possible, sans support d'aucune des
parties, et dressé nôtre Raport
en double original, a tout quoy nous
avons vaqué onze journées
tant pour la prestation de serment,
procedure de verification, que pour
dresser et metre au net, en double
original, tout le present Raport, que
celuy de l'etat des moulins, moulans,
travaillants, et ustancilles, ou pour
une journée que nous lemployerons
Pour la Remise des d. Raports

cinquante quatrième page Comte Gaches

fait sur les lieux depuis le dix neuf septembre jusques au dix sept du courant mois d'octobre mil sept cent soixante trois. Comte

Cinquante cinq et derniere page Comte

Gauther

Gauther

Rapport et Vérification
des Batiments
Domaines et Vignes
du Duché de Joyeuse

[illegible]